

223C1084
FR0010241638-FS0571

12 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MERCIALYS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juillet 2023, la société anonyme Axa Investment Managers¹ (Tour Majunga, La Défense, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 juillet 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 733 651 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MERCIALYS hors et sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Axa S.A. La société Axa Investment Managers a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 93 886 501 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.